MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
Publication périodique SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES
AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

ARBO. VITI. RHONE-ALPES

ABONNEMENT ANNUEL : 110 f
REGISSEUR RECETTES D.D.A.F.
78954848

RÉGION RHÔNE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CÉDEX 03

10 juillet 1986 N° de série continue 322 Bulletin n° 13

ARBORICULTURE

CARPOCAPSE : Poursuite du premier vol
PUCERONS DU POMMIER : Surveillez les plantations
TORDEUSE ORIENTALE : Protégez les fruits
MALADIE DE CONSERVATION DES PECHES : Intervenez dans les 3 semaines qui précèdent la récolte

POMMIERS - POIRIERS

Carpocapse

Les prises au piège sexuel sont régulières depuis la fin du mois de juin. Dans certains secteurs, les captures se maintiennent à un niveau très faible, c'est le cas de Maclas (42)
Chagnon (42)
ST DIDIER/RIVERIE (69)

Dans ces situations, le renouvellement des traitements est inutile. En dehors de ces secteurs, la protection est à maintenir.

Pucerons du pommier (pucerons verts/mauves/lanigères)

Quelques colonies sont présentes dans certains vergers. Surveillez vos arbres avant toute intervention aphicide.

Sésie du pommier

Dans le département de l'Isère (Anjou, Bougé Chambalud), de nombreux adultes sont actuellement observés.

Des pulvérisations à base d'endosulfan ou de deltaméthrine peuvent diminuer les populations.

Toutefois, ces deux matières actives favorisent le développement des acariens.

PECHER

Tordeuse orientale

Protégez les variétés qui seront récoltées vers la mi-août. Pour le choix des produits, reportez-vous au bulletin n° 11 du 20 juin 1986.

Respectez les délais d'emploi avant récolte.

Maladies de conservation des pêches

Les risques de contaminations deviennent importants dans les 3 semaines qui précèdent la maturité. Les orages avec chute de grêle favorisent le développement de ces maladies.

Produits utilisables

- Iprodione (KIDAN, ROVRAL), délai 15 jours
- Vinchlozoline (RONILAN), délai 15 jours
- Procymidone (SUMISCLEX), délai 21 jours
- Captafol (DIFOSAN FLO, ORTHODIFOLATAN), sans délai
- Folpel (nb. spéc.), sans délai
- Bénomyl (BENLATE), sans délai
- Triforine (SAPROL, DENARIN), sans délai

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : R. GIREAU - Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

VIGNE

VERS DE LA GRAPPE : Le deuxième vol est commencé
POURRITURE GRISE : Deuxième traitement avant fermeture de la grappe
CICADELLES - ACARIENS : Surveillez le feuillage des vignes

VERS DE LA GRAPPE

Situation : Les deuxièmes vols d'eudémis sont faibles à l'exception des secteurs précoces de Tain l'Hermitage et du Sud de l'Ardèche.
Les deuxièmes vols de cochylis par contre sont importants dans le Beaujolais et ils ont débuté localement en Ardèche, dans le Bugey, en Savoie et dans le Diois.

Préconisations : Dans les secteurs qui sont concernés par les vers de la grappe, chaque année, effectuez les traitements préventifs aux dates suivantes :

- Dans les zones précoces à eudémis dominante de Tain l'Hermitage et du Sud de l'Ardèche, traitez cette semaine si vous ne l'avez pas déjà fait.
- Dans les autres vignobles de la Vallée du Rhône (au Sud de Lyon), de l'Ardèche, du Beaujolais et des Côteaux du Lyonnais, intervenez là où un traitement est nécessaire entre le 15 et le 18 juillet.
- Dans l'Ain (Bugey et Cerdon), la Savoie et le Diois, le traitement devra se faire vers le 18 juillet.
- Dans la Loire (Forez et Roannais) et la Haute Savoie, les vols sont toujours plus tardifs, intervenez dans les secteurs à vers de la grappe à partir du 21 juillet.

Si un temps frais se maintenait, retardez les dates de traitements de quelques jours.

Dans les parcelles très infestées par les vers de la grappe, vous effectuerez un contrôle de l'efficacité du traitement 10 jours après.
Si vous observiez 10 % de grappes ayant des perforations, une intervention avec un produit curatif serait alors nécessaire.
Pour le choix des produits, reportez-vous à la fiche parue avec le dernier bulletin.

POURRITURE GRISE (BOTRYTIS)

Dans tous les secteurs qui sont sensibles à la pourriture, effectuez un deuxième traitement spécifique juste avant la fermeture complète de la grappe. Utilisez un produit de contact classique (BASULTRA, BTF, CODICAP, EUPARENE, MYCODIFOL, ORGANIL 648, QUINARIS et les produits apportant au moins 2 000 g/ha de folpel).

MILDIOU - OIDIUM

Les risques sont toujours là. Des attaques de mildiou sont signalées par endroit (Ardèche, Beaujolais). La protection doit être maintenue.

CICADELLES

Surveillez les vignes. Les attaques de cicadelles se traduisent par un rougissement ou un jaunissement du bord des feuilles puis un dessèchement. On observe, sur la face inférieure des feuilles, des insectes jaune paille de 2 à 3 mm. Effectuez un traitement spécifique, si vous observez plus de 50 larves pour 100 feuilles, avec des produits à base de : azinphos *, formothion *, méthomyl, méthidathion, oxydéméton méthyl *, parathion *, phosalone, vamidothion, cyperméthrine, deltaméthrine *, fenvalérate.
(Les produits soulignés sont également homologués contre les vers de la grappe et ceux avec un astérisque risquent de favoriser le développement des acariens).

ACARIENS

Surveillez le feuillage, les attaques d'araignées provoquent un rougissement sur les cépages rouges et un jaunissement sur les cépages blancs.
Effectuez un traitement acaricide si vous observez plus de 30 % des feuilles portant au moins un acarien (observez avec une loupe la face inférieure des feuilles).